



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division

Dossier suivi par : Agnès BOUICHOU IA-IPR, LV, anglais

agnes.bouichou@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public : 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique : 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi Amiens, le 17 octobre 2018

Madame Agnès BOUICHOU Madame Marion DUBOIS-PAGER Madame Bernadette SHUTE IA-IPR Langues Vivantes, Anglais et Madame Karine LEFEVRE IEN ET/EG Anglais-Lettres

à l'attention de Mesdames et Messieurs les professeurs d'anglais

s/c du chef d'établissement

Objet: CEC - session 2019

Madame, Monsieur,

Nous attirons votre attention sur les nouvelles modalités du Cambridge English Certificate applicables dès la session 2019.

Niveau de la certification

La certification atteste à présent soit d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

Public

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves volontaires des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

- élèves de **classe terminale** des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr);
- élèves des sections européennes d'anglais de **classe terminale** de baccalauréat des lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales ;
- étudiants de **2**^{ème} **année des sections de technicien supérieur** suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management des unités commerciales, négociation et relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie restauration, tourisme ;
- étudiants de **2**ème **année de la section de technicien supérieur** suivante : agricole option technico-commercial.



Inscription

L'inscription des élèves et des étudiants se fait dans leur établissement par Cyclades entre le mardi 15 janvier 2019 et le jeudi 31 janvier 2019.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Les épreuves

Les épreuves orales se déroulent entre le lundi 18 février 2019 et le vendredi 29 mars 2019 à des dates fixées au niveau académique. Ces épreuves évaluent l'expression orale des candidats.

Les épreuves écrites se déroulent le mercredi 6 février 2019.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf, le cas échéant, pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'agriculture) :

- les **épreuves écrites collectives** ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier uniquement le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves :
- pour les **épreuves orales**, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs interrogateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Vous trouverez le détail des épreuves en suivant ce lien : https://www.cambridgeenglish.org/fr/exams-and-tests/cambridge-english-certificate-cec/format-detaille-des-epreuves/

Attestations et diplômes

Tout élève ayant réussi au moins une des quatre compétences au niveau A2 ou B1 recevra une attestation. Les attestations d'anglais sont éditées par les organismes certificateurs.

Formation

Cette modification du format des épreuves implique que mêmes les correcteurs déjà formés pour le niveau B1 doivent l'être de nouveau pour le



3/3

niveau B2. Des séminaires de formation pour les formateurs et les enseignants seront par conséquent organisés prochainement. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle certification.

Pour toute question ou besoin de précisions complémentaires, Madame BOUICHOU (lycées généraux et technologiques et sections de BTS) et Madame LEFEVRE (lycées professionnels) sont à votre écoute : agnès.bouichou@ac-amiens.fr Karine.Lefevre@ac-amiens.fr

Soyez assurés de notre confiance.

Agnès BOUICHOU Marion DUBOIS-PAGER Bernadette SHUTE Karine LEFEVRE